

2009/1610 - SUBVENTION AU RESEAU NATIONAL DE  
SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE (DIRECTION DE  
L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique recueille, analyse et interprète les particules biologiques présentes dans l'air et susceptibles d'avoir un effet sur la santé.

L'activité de cette association s'oriente donc principalement sur la fédération des centres de recueil et d'analyses des particules types pollens, moisissures, etc..., la gestion des bases de données associées et la diffusion de l'information technique et clinique auprès des médecins et du grand public.

C'est ainsi qu'elle informe la Ville de Lyon sur les concentrations dans l'air des différents pollens qui s'y succèdent au gré des saisons et qui sont mesurés par deux capteurs installés à Lyon. Les Lyonnais, et particulièrement ceux qui souffrent d'allergie, bénéficient de cette information grâce notamment à l'internet.

En outre, elle peut être amenée à mettre en place des études épidémiologiques, à participer à des publications et à réaliser des formations.

Aussi, une subvention de 3 000 € pourrait lui être versée.

Ouï l'avis de sa Commission Finances, Administration Générale, Marchés Publics ;

**DELIBERE**

1 - Une subvention de 3 000 € est allouée au Réseau National de Surveillance Aérobiologique, identique à celle versée en 2008.

2 - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, imputation 6574, fonction 512, ligne de crédit 45093, Programme THEM, opération Partenariats.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

M. ROY